



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 avril 2022

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 avril 2022, en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	présentiel
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	présentiel
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	présentiel
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)	présentiel
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)	présentiel
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	présentiel
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)	présentiel
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)	présentiel
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	présentiel
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	présentiel
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	présentiel
Pamela B Steen	mairresse	Stanstead-Est (M)	présentiel
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)	présentiel

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Entente avec la Ressourcerie – Gestion des écocentres permanents – Résolution CM2021-09-180
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 procès-verbal de la session ordinaire du 13 avril 2022
 - 5.1.2 Appui à la MRC de Rouville – Revendications concernant la complexité des démarches et le délai de traitement des dossiers par le MTQ
 - 5.1.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités – Modification de la date de paiement
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC – DOSSIERS EN COURS
 - 5.3 RAPPELS
 - 5.3.1 Portes ouvertes
 - 5.3.2 Soirée annuelle de la MRC – Souper Spectacle



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 Renouvellement de l'adhésion – Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE – RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 mars 2022
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 État des surplus au 31 décembre 2021
- 6.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021 – AUDIT
 - 6.4.1 Rapport de l'auditeur
 - 6.4.2 Résultats financiers
 - 6.4.3 Coût net de la collecte des matières recyclables – Rapport financier et du vérificateur externe

7.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) du 13 avril 2022
 - 7.1.2 Habitation – Élu responsable – Désignation
 - 7.1.3 Budget 2022 – Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 7.1.4 Plan de développement du transport 2022-2023
 - 7.1.5 Acti-Bus de la région de Coaticook – États financiers 2021
 - 7.1.6 Rapport d'exploitation 2021
 - 7.1.6.1 Transport adapté
 - 7.1.6.2 Transport collectif
 - 7.1.7 Subvention du MTQ – Transport collectif – Versement
 - 7.1.8 Subvention du MTQ – Transport adapté – Versement
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement du 6 avril 2022
 - 7.2.2 Signature devis des travaux – Volet signature FRR, volet 3
 - 7.2.3 Autorisation à signature – Entente – Projet Pivot
 - 7.2.4 Tableau de bord sur les changements climatiques de la MRC
 - 7.2.5 Plan régional des milieux humides et hydriques – Demande de report de la date de dépôt
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.3.1 Stratégie Développement filière acéricole – Opportunités et conceptualisation d'un projet de développement

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 6 avril 2022
- 8.2 Fonds Vitalité des milieux de vie – Financement de projets
- 8.3 Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Aide financière



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.4 Mise en place d'un Tillotson Dash Grant (Demandes expresses) dans la MRC de Coaticook
- 8.5 Politique d'investissement – Programme de demandes expresses du Fonds Neil et Louise Tillotson de la MRC de Coaticook
- 8.6 Fonds Tillotson de la région de Coaticook – Financement de projets
- 8.7 AGA du Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Désignation des délégués

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 5 avril 2022

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET PRÉVENTION INCENDIE
 - 10.1.1 Compte-rendu de la rencontre du 8 avril 2022
 - 10.1.2 Rapport incendie – 2021
 - 10.1.3 Appui à la MRC de Maskinongé et la MRC de Brome-Missisquoi – Besoin de financement pour la formation
 - 10.1.4 Appui à la MRC de Rivière-du-Loup – Mesures pour le recrutement et la rétention des effectifs

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION
 - 11.1.1 Règlement n° 4-028 (2022) – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook, version révisée
 - 11.1.2 Règlement no 4-029 (2022) – règlement visant à établir une tarification applicable pour les services offerts par la MRC dans le cadre du projet forestier « PIVOT »
- 11.2 RÈGLEMENTS
 - 11.2.1 **Présentation et dépôt** – Règlement n° 4-028 (2022) – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook, version révisée
 - 11.2.2 **Présentation et dépôt** – Règlement no 4-029 (2022) – Règlement visant à établir une tarification applicable pour les services offerts par la MRC dans le cadre du projet forestier « Pivot »
 - 11.2.3 Adoption – Règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales
- 11.3 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.3.1 Repères géodésiques – Contrat 2022-2024
 - 11.3.2 Haltes paysages
 - 11.3.2.1 Résultats de l'appel d'offres public
 - 11.3.2.2 Nouvel appel d'offres
- 11.4 VENTE POUR TAXES
 - 11.4.1 Adjudication en faveur de la Ville de Waterville – Lot 2 129 499, cadastre du Québec , CF de Sherbrooke
- 11.5 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.5.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

- 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 12.1 Préfet
 - 12.2 Délégations et porteurs de dossier

 - 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
 - 13.1 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK (CAB)
 - 13.1.1 Infolettre n° 112
 - 13.2 Municipalité de Dixville
 - 13.2.1 Biens immobiliers de Dixville Home - Acquisition

 - 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
 - 14.1 Soutien au peuple ukrainien

 - 15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**

 - 16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**
-

1.0 OUVERTURE

L'état d'urgence sanitaire a été renouvelé au moins jusqu'au 22 avril 2022 en vertu du décret n° 664-2022 du 13 avril dernier. Toutefois, en vertu de l'Arrêté n° 2022-024 du 25 mars 2022, le ministre de la Santé et des Services sociaux a abrogé plusieurs décrets et arrêtés, incluant l'arrêté permettant la participation à distance des élus aux séances du conseil (arrêté 2020-029 du 26 avril 2020). La présente séance est donc tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est de nouveau admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Messieurs Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Kevin Roy, directeur des finances sont présents physiquement à la salle Wallace de la MRC. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière est également présente et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19h37 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC.



CM2022-04-079

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2022-04-080

4.1.1 APPROBATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2022

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Madame Nathalie Dupuis rappelle aux membres du Conseil de la MRC que celle-ci est l'élue responsable de la Ressourcerie au sein du Conseil de la MRC et qu'elle siège également à titre d'administratrice au Conseil d'administration de la Ressourcerie des Frontières.

CM2022-04-081

4.2.1 ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE – GESTION DES ÉCOCENTRES PERMANENTS – RÉOLUTION CM2021-09-180

ATTENDU que la MRC de Coaticook étudie la faisabilité d'un réseau d'écocentres régionaux viables et efficaces sur le territoire depuis 2020 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-08-168, dans un souci de déserte optimale, le scénario visant la mise en place d'un écocentre permanent sur le site voisin de Léon Jacques et de transformer le site de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

réception de matières résiduelles au garage municipal de Waterville en un écocentre satellite en bonne et due forme fut retenue ;

ATTENDU que la MRC aimerait confier par contrat la gestion de l'écocentre à la Ressourcerie en raison de sa mission et son secteur d'activités ;

ATTENDU qu'un tel contrat comporte une dépense annuelle supérieure à 105 700 \$ (*seuil d'appel d'offres public*) et est donc soumis aux règles d'adjudication telle que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec «*Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, aux conditions qu'il détermine, soit permettre à une municipalité d'octroyer un contrat sans demander de soumissions ou sans être tenue de l'adjuger conformément à l'un ou l'autre des règlements pris en vertu des articles 938.0.1 et 938.1.1, soit lui permettre de l'octroyer après une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite plutôt que par voie d'annonce dans un journal ou plutôt que conformément à ce règlement, soit lui permettre de l'octroyer, après la tenue d'un concours de design, au lauréat de ce concours. Le ministre peut, de son propre chef, exercer ce pouvoir à l'égard de toutes les municipalités ou d'une catégorie d'entre elles pour un contrat ou une catégorie de contrats*» ;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution CM2021-09-180, la direction générale a présenté le projet d'écocentre régional et ses particularités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir l'autorisation de confier à la Ressourcerie la gestion des futurs écocentres régionaux, et ce sans demander de soumissions, tel que l'article 938.1 du Code municipal le prévoit ;

ATTENDU que le ministère a demandé en complément d'information un projet d'entente qui lierait la MRC et la Ressourcerie, si l'autorisation était obtenue ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet de protocole d'entente déterminant les droits et obligations des deux parties et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet de protocole d'entente pour la gestion des écocentres régionaux sur le territoire de la MRC, tel que présenté ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de présenter ledit projet à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que la MRC de Coaticook puisse obtenir son autorisation de confier à la Ressourcerie la gestion des futurs écocentres régionaux et permanents, et ce sans demander de soumissions, tel que l'article 938.1 du Code municipal le prévoit ;
- ▶ d'autoriser également la direction générale à fournir et signer tous les documents requis par le ministère afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2022

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 13 avril 2022.

CM2022-04-082

5.1.2 APPUI À LA MRC DE ROUVILLE – REVENDICATIONS CONCERNANT LA COMPLEXITÉ DES DÉMARCHES ET LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS PAR LE MTQ

ATTENDU que la MRC de Rouville sollicite l'appui de la MRC dans ses revendications auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers, afin de lui demander de prendre les mesures nécessaires pour réduire prioritairement les délais, de revoir de façon urgente son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et en clarifier les étapes et enfin, de prendre davantage en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le MTQ a pour mission principale d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec ;

ATTENDU que le MTQ est un partenaire incontournable des acteurs municipaux, dont les MRC et les municipalités locales, pour la réalisation de travaux et de projets importants découlant directement de sa mission principale ;

ATTENDU que le MTQ est également gestionnaire d'un nombre important de programmes d'aide financière dont bénéficient les organisations locales et régionales ;

ATTENDU que la compétence et la contribution des représentants et du personnel du MTQ en interaction avec les organisations locales et régionales sont reconnues par le milieu ;

ATTENDU que le milieu municipal est confronté à des choix administratifs de la part du MTQ qui s'avèrent inadaptés à ses besoins ;

ATTENDU que des problématiques et enjeux majeurs sont constamment rencontrés dans le cadre des collaborations avec le MTQ, plus particulièrement en lien avec les délais de traitement totalement inacceptables, lesquels ont des effets paralysants sur les travaux ou les projets à réaliser et s'inscrivent en opposition avec la mission même du MTQ ;

ATTENDU que dans leurs rapports de partenariat avec le MTQ, les organisations municipales sont systématiquement confrontées à une lourdeur administrative d'une telle complexité qu'il en devient difficile d'obtenir une vision claire du processus, sans compter les étapes et exigences additionnelles susceptibles de s'ajouter en cours de route et qui se traduisent par des délais supplémentaires souvent très importants ;

ATTENDU que les délais liés à chaque étape de traitement par le MTQ sont non seulement importants, mais également si approximatifs qu'ils occasionnent des impacts directs sur les échéanciers de réalisation et les coûts des travaux ou des projets ;

ATTENDU que cette situation s'articule dans un contexte où d'une part les organisations municipales doivent souvent composer avec des délais de réalisation imposés par les programmes d'aide financière du MTQ tout en subissant, d'autre part, des retards et des contraintes imprévisibles imposés par le MTQ lui-même ;

ATTENDU que, de plus, le MTQ ne prend pas en compte à sa juste valeur l'expertise municipale quand vient le temps de répondre à une demande locale, entre autres en matière de sécurité, et ce, même quand les demandes analysées par des intervenants locaux dûment qualifiés sont formulées officiellement par voie de résolutions et sont le fruit d'un consensus du milieu ;

ATTENDU que les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité et qu'à ce titre, leurs considérations et enjeux devraient être davantage pris en compte par le MTQ ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette situation qui perdure depuis des années affecte la crédibilité du MTQ, ainsi que malheureusement celle des gestionnaires et élus municipaux qui doivent composer avec ces contraintes, et qu'elle affecte ultimement la confiance des citoyens envers leurs institutions ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 13 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Rouville dans ses revendications auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers, afin de lui demander de prendre les mesures nécessaires pour réduire prioritairement les délais, de revoir de façon urgente son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et en clarifier les étapes et enfin, de prendre davantage en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la demanderesse.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2022-04-083

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS – MODIFICATION DE LA DATE DE PAIEMENT

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 975 du *Code municipal* du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook a établi les prévisions budgétaires de la Partie «I» pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, lesquelles prévoient des dépenses et affectations et des revenus et affectations non moins égaux ;

ATTENDU que le règlement n° 3-100 (2022) – «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales» fut adopté le 19 janvier 2022 ;

ATTENDU que la Partie « I » comprend les départements suivants : *Général, Conseil, Sécurité publique, Loisirs & culture, Promotion économique, Centre de tri, Abattage d'arbres, Évaluation, Transport collectif, Plastiques agricoles, Tillotson, Fosses septiques et Prévention Incendie* ;

ATTENDU que suite aux difficultés financières au niveau du transport collectif et aux termes de la résolution CM2022-02-040, des dépenses supplémentaires devront être assumées par les municipalités locales ;

ATTENDU que la répartition de ses dépenses a été prévue par un règlement de quote-part additionnelle, lequel fut présenté et déposé par la greffière lors de la séance du Conseil de la MRC du 16 mars dernier ;

ATTENDU la discussion de repousser le paiement de la quote-part additionnelle en 2023 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 mars 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de modifier les articles 7 et 8 du règlement 3-100.1 (2022) - Règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales», et ce, avant son adoption afin que le paiement soit exigible le 26 mai 2023 au lieu du 20 mai 2022, si la quote-part additionnelle est toujours requise.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC – DOSSIERS EN COURS

Le directeur général décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC et présente l'infolettre à cet effet.

5.3 RAPPELS

5.3.1 PORTES OUVERTES

Le préfet et le directeur général rappellent que l'activité «Portes ouvertes» de la MRC à l'intention des conseils locaux est prévue le 25 avril prochain au Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook. En raison du nombre d'inscriptions, celle-ci se déroulera de 16h30 à 18h30, si le nombre d'inscriptions est suffisant. Le préfet invite une fois de plus l'ensemble des élus à y participer ainsi que les directions générales.

5.3.2 SOIRÉE ANNUELLE DE LA MRC – SOUPER SPECTACLE

La greffière rappelle que le Souper annuel de la MRC qui devait avoir lieu en novembre se tiendra le vendredi 22 avril à l'Épervier. Un coquetel sera offert à compter de 18h00 par la municipalité de Martinville. Le préfet rappelle qu'à cette occasion, un hommage sera rendu aux élus ayant quitté le Conseil de la MRC suite aux élections générales municipales.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur général dépose la liste des comptes d'un montant total de 569 520,81 \$ payés au 20 avril 2022, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2022-04-084

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 132 221,55 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 132 221,55 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2022-04-085

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme, qui a pour mission d'assurer le développement de la pratique du loisir et du sport en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions, en concertant les intervenants, dans le respect de la dynamique estrienne ;

ATTENDU le CSLE soutient financièrement la MRC pour l'embauche et le maintien d'agent de développement en loisirs aux services des municipalités ;

ATTENDU que le CLSE souhaite que la MRC renouvelle son adhésion pour 2022-2023 afin d'avoir accès aux projets, services et aux programmes coordonnés par le CSLE, qui répondent aux besoins communs des MRC, dont plusieurs programmes de subventions, divers outils pour un soutien dans nos projets et des ressources qualifiées pour nous accompagner ;

ATTENDU que la contribution annuelle est de 135 \$ et que celle-ci est prévue au budget ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour 2022-2023 au montant de 135 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 135 \$ relatif audit renouvellement dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Admin - Autres. Cotisation et Abonnements*», poste budgétaire 02 19001 494, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 31 MARS 2022

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2022, pour le mois de mars, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2022-04-086

6.3.1 ÉTATS DES SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU que suite au dépôt du rapport financier pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2021, le directeur des finances dépose l'état des surplus au 31 décembre 2021 avec une explication quant aux écarts ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport des surplus eu égard aux différentes catégories de fonction et activités de fonctionnement au 31 décembre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état des surplus de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2021 dans les différentes catégories de fonctions tel que présenté par le directeur des finances.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	19	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021 - AUDIT

CM2022-04-087

6.4.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Claudia Veilleux CPA auditrice, CA, chez RCGT S.E.N.C.R.L. du rapport de l'auditeur ;

ATTENDU que le conseil prend en compte ledit rapport et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport du vérificateur externe suite à l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, tel que préparé et présenté par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



CM2022-04-088

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.4.2 RÉSULTATS FINANCIERS

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Claudia Veilleux CPA auditrice, CA, chez RCGT S.E.N.C.R.L. du rapport financier de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2021 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'accepter les résultats financiers de la MRC de Coaticook pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-089

6.4.3 COÛT NET DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES – RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

ATTENDU que la MRC doit faire procéder par un auditeur indépendant à l'audit du coût net de la collecte des matières recyclables (collecte sélective et plastiques agricoles) pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021, notamment pour avoir droit aux redevances établies par Recyc-Québec ;

ATTENDU que le rapport de l'auditeur indépendant fut établi par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.NC.R.L. ;

ATTENDU que le coût net est établi à 257 641 \$ pour les municipalités participantes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend acte du rapport de l'auditeur indépendant et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'accepter le résultat de l'audit du coût net de la collecte des matières recyclables pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021 tel que préparé par RCGT S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant et le transmettre à Recyc-Québec afin d'avoir droit aux redevances.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 13 AVRIL 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 13 avril 2022.

Madame Pamela B. Steen quitte momentanément les délibérations du Conseil de la MRC. Il est 20h15.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2022-04-090

7.1.2 HABITATION – ÉLU RESPONSABLE - DÉSIGNATION

ATTENDU l'importance que représente le dossier «Habitation» pour le développement de la région ;

ATTENDU que les élus sont responsables de divers dossiers ;

ATTENDU que le dossier «Habitation» est un dossier pour lequel aucun membre du Conseil de la MRC n'a été officiellement désigné à cet effet ;

ATTENDU la présentation d'un projet de stratégie régionale d'habitation ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC, lors de sa rencontre du 13 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'accepter la proposition de stratégie régionale d'habitation telle que présentée et de désigner Monsieur Simon Madore comme l'élu responsable du dossier «Habitation» au sein du Conseil, à compter des présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	43/45	96,71 %		

ADOPTION

Messieurs Michel-Henri Goyette et Johnny Pizar rappellent au Conseil de la MRC qu'ils siègent tous deux au Conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook. Monsieur Michel-Henri Goyette est l'Élu responsable du Transport au sein du Conseil et désigné à ce titre comme représentant de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Madame Pamela B. Steen se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 20h20.

CM2022-04-091

7.1.3 BUDGET 2022 – ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et en fait siennes comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la proposition tient compte d'un budget équilibré de 720 489 \$;

ATTENDU que le Conseil prend également en compte les grilles tarifaires applicables et en fait siennes comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC, lors de sa rencontre du 13 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2022 telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2022-04-092

7.1.4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT 2022-2023

ATTENDU que les municipalités sont responsables de la planification, de l'organisation, de la coordination et de l'exploitation des services de transport collectif dispensés sur leur territoire ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural et a réalisé un Plan de développement du transport collectif en 2015 afin d'avoir accès au volet II du Programme d'aide financière du ministère des Transports ;

ATTENDU que ledit plan fut mis à jour annuellement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a apporté des modifications audit plan aux termes de la résolution CM2022-02-039 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une nouvelle mise à jour dudit Plan de développement du transport collectif et adapté en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC, lors de sa rencontre du 13 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter la nouvelle mise à jour du Plan de développement du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC de Coaticook 2022-2023, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de celle-ci au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus de la région de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-093

7.1.5 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK – ÉTATS FINANCIERS 2021

ATTENDU que la MRC de Coaticook a une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif et adapté dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les états financiers pour l'année 2021 vérifiés par Daniel Gagné, CPA et présentés par Acti-Bus et en fait siens comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter les états financiers d'Acti-Bus pour l'année 2021, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.1.6 RAPPORT D'EXPLOITATION 2021



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2022-04-094

7.1.6.1 TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural du ministère des Transports et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport d'exploitation d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural du ministère des Transports plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-095

7.1.6.2 TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

milieu rural du ministère des Transports et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport d'exploitation d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-096

7.1.7 SUBVENTION DU MTQ – TRANSPORT COLLECTIF - VERSEMENT

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU que par sa résolution CM2021-04-80, la MRC de Coaticook a **réitéré** la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* pour un montant de 325 000 \$ pour l'année 2021 ;

ATTENDU que par ailleurs la MRC poursuit son service de transport collectif régional pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite déposer auprès du ministère des Transports une nouvelle demande de soutien financier pour l'année 2022 ;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie, les déplacements sont toujours incertains, mais devraient être autour de 12 000 pour le transport collectif urbain et de 8 000 pour le transport collectif régional pour un total de 20 000 ;

ATTENDU que le montant des dépenses anticipées pour l'année 2021 est de 370 245 \$;

ATTENDU que la MRC a approuvé les nouvelles prévisions budgétaires 2022 d'Acti-Bus ainsi que les tarifs des usagers, aux termes de résolution CM2022-04-093 ;

ATTENDU que la MRC s'est également dotée d'une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ et d'un Plan révisé de développement du transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a approuvé préalablement le rapport d'exploitation à déposer auprès du ministère des Transports, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU que la MRC a également approuvé le budget d'Acti-Bus pour l'année 2022 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confirmer la contribution du milieu pour l'exploitation du service en 2022 est estimée à 77 834 \$ et le revenu provenant des usagers est estimé à 74 384 \$;
- ▶ de confirmer que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2021 attribuable au MTQ, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des 3 années suivantes, tel qu'exigé par le programme du MTQ, afin de consolider l'offre de service de transport collectif en milieu urbain et si possible, pour bonifier l'offre de transport ;
- ▶ de s'engager à effectuer environ 20 000 déplacements en 2022, sous réserve de l'évolution de la pandémie ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de demander au ministère des Transports, une aide financière de 225 000\$ dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* pour 2022, si admissible ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-097

7.1.8 SUBVENTION DU MTQ – TRANSPORT ADAPTÉ - VERSEMENT

ATTENDU qu'une enveloppe (le Programme de subvention au transport adapté CT n° 214454) est gérée par le ministère des Transports afin de soutenir le milieu municipal afin de lui permettre d'assurer une certaine mobilité aux personnes handicapées du Québec pour permettre leur accès aux activités de leur communauté et, ainsi, favoriser leur pleine intégration sociale ;

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que l'organisme de transport adapté, collectif et interurbain (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport adapté sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'Acti-Bus offre également des services de transport collectif régional et s'est assuré que la gestion des deux programmes a fait l'objet d'une comptabilité distincte ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la subvention reçue dans le cadre du présent programme est réservée à l'organisation du transport adapté ;

ATTENDU que la contribution monétaire de la MRC et des municipalités pour le transport adapté en 2021 fut de 36 465 \$;

ATTENDU que la contribution monétaire de la MRC et des municipalités pour le transport adapté prévue en 2022 est de 37 660 \$;

ATTENDU que la contribution des usagers fut de 29 821 \$ pour la même période, pour un total de 66 286 \$;

ATTENDU que la contribution des usagers prévue en 2022 est de 34 365 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de réitérer la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme* de subvention au transport adapté CT n° 214454 pour l'année 2021 ;
- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT DU 6 AVRIL 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 6 avril 2022.

CM2022-04-098

7.2.2 SIGNATURE DEVIS DES TRAVAUX – VOLET SIGNATURE FRR, VOLET 3

ATTENDU que le Fonds Régions et ruralité (FRR) fut créé suite à la sanction du projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, le 11 décembre 2019 ;

ATTENDU que le volet 3 – Projets «Signature innovation» des MRC du FRR vise à soutenir les MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble ;

ATTENDU que le volet Projets «Signature innovation» vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement ;

ATTENDU qu'il agit en complémentarité avec les autres volets du Fonds régions et ruralité (FRR) et avec d'autres programmes gouvernementaux.

ATTENDU que la MRC a confirmé aux termes de la résolution CM2021-08-160, son intérêt à réaliser un projet «Signature innovation» en soumettant son formulaire d'avis d'intérêt s'articulant autour de sa vision de développement, eu égard au projet pour un secteur bioalimentaire et forestier résilient ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le devis des travaux relatifs au projet «Signature innovation» intitulé «Une MRC et des producteurs résilients», lequel constitue une étape préalable à la signature d'une entente avec le ministère à cet effet ;

ATTENDU que le projet de la MRC de Coaticook vise plusieurs domaines d'intervention, dont :

- la résilience aux changements climatiques du secteur agroforestier ;
- la consolidation de la souveraineté alimentaire de la région ;
- la résilience économique des secteurs bioalimentaire et forestier ;
- la protection de la biodiversité et de la ressource en eau.

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend également en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le devis des travaux relatifs au projet «Signature innovation» pour le projet intitulé «Une MRC et des producteurs résilients», tel que présenté afin de permettre à la MRC de Coaticook de consolider le leadership de la région pour des secteurs bioalimentaires et forestiers résilients et ainsi propulser la MRC et son territoire comme chefs de file dans ces domaines ;
- ▶ d'autoriser le directeur général à signer et déposer le formulaire de devis des travaux au nom de la MRC de Coaticook et tout autre document jugé nécessaire ou utile en vue de la signature d'une entente «Signature innovation» avec le Ministère à cet effet ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-099

7.2.3 AUTORISATION À SIGNATURE – ENTENTE – PROJET PIVOT

ATTENDU que le Projet forestier PIVOT est un projet groupé conçu par ECOTIERRA, en partenariat avec Forêt Hereford Inc. et l'Université Laval, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter le stockage de carbone dans la forêt privée québécoise ;

ATTENDU que le projet donne l'occasion aux propriétaires de boisés du Québec de modifier certaines pratiques d'aménagement forestier ou de reboiser une parcelle non boisée et abandonnée ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ces changements permettront d'augmenter la séquestration carbone et/ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou de permettre de maintenir les stocks de carbone dans la biomasse ;

ATTENDU que ces variations seront calculées et converties en unités de crédits carbone (VCU), ce qui permettra aux participants de recevoir des compensations pour ces services environnementaux via la vente de VCU ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-11-233, la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente avec Ecotierra afin d'agir à titre d'agrégateur et offrir de l'accompagnement aux producteurs forestiers participants ;

ATTENDU que les producteurs forestiers participants-propriétaires de parcelles éligibles devront conclure un contrat de services techniques avec la MRC, afin que celle-ci agisse à titre d'AGRÉGATEUR pour l'implantation d'une ou de plusieurs des activités sur la ou les parcelles éligibles, et ce, afin de bénéficier des revenus futurs résultant de la vente des unités de carbone vérifiées (VCU) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un contrat type à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend également en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2022 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la MRC percevra des frais de gestion à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter, tel que présenté, le contrat type de services techniques à intervenir avec les producteurs forestiers «participants-propriétaires» de parcelles éligibles afin que la MRC agisse à titre d'AGRÉGATEUR dans le cadre du Projet forestier PIVOT avec ECOTIERRA, pour la vente des unités de carbone vérifiées (VCU) ;
- ▶ d'autoriser la signature du protocole d'entente précité dans le cadre du projet PIVOT par la MRC de Coaticook à titre d'agrégateur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-100

7.2.4 TABLEAU DE BORD SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA MRC

ATTENDU la conscience collective des impacts à venir des changements climatiques sur les sociétés se développe à grande vitesse depuis les dernières années ;

ATTENDU que l'intensification de la crise climatique et l'inévitabilité de ses effets deviennent plus claires ;

ATTENDU que les phénomènes climatiques extrêmes se produisent plus souvent et sont plus sévères que les prévisions mêmes les plus pessimistes ;

ATTENDU l'évidence que les gouvernements de proximité que constituent les municipalités ont un rôle de tout premier plan dans les actions qui peuvent être entreprises pour parvenir à l'équilibre entre les besoins de développement des sociétés et ceux des écosystèmes ;

ATTENDU que l'un des objectifs de la planification stratégique organisationnelle de la MRC est de « rendre les milieux de vie de la MRC encore plus accueillants et attractifs pour les citoyens actuels et futurs » avec comme moyen de « favoriser la résilience et l'adaptation aux changements climatiques » et à cet effet, la MRC s'est donnée comme action de réaliser un état des lieux de la situation sur la réduction des effets des changements climatiques sur le territoire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un « Tableau de bord sur les changements climatiques », se voulant un outil de mesure des diverses actions, comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'outil est constitué d'une série de plus de 40 indicateurs séparés en 8 catégories permettant d'avoir une vue d'ensemble des aspects importants à considérer pour prendre en compte l'urgence climatique dans les différentes sphères du développement territorial, soient :

- Engagement et sensibilisation ;
- Bâtiments et énergie ;
- Milieux de vie ;
- Milieux naturels ;
- Transport ;
- Matières résiduelles ;
- Agriculture ;
- Économie circulaire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend également en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'adopter le «Tableau de bord sur les changements climatiques», se voulant un outil de mesure des diverses actions posées sur le territoire de la MRC afin de « favoriser la résilience et l'adaptation aux changements climatiques », tel que présenté et d'en faire la promotion.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-101

7.2.5 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES – DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE DÉPÔT

ATTENDU la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

ATTENDU qu'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un PRMHH est réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) ou un regroupement de MRC et il requiert la consultation de certains acteurs du milieu ;

ATTENDU que le PRMHH présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des MHH, qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi ;

ATTENDU l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

ATTENDU que la tenue des élections municipales ainsi que la situation sanitaire qui perdure constituent des enjeux quant au respect des échéanciers prévus pour le dépôt des PRMHH, notamment en raison du report de plusieurs activités de consultation et de concertation ;

ATTENDU qu'il y a plusieurs mois déjà, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a entrepris des discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) concernant le report de l'échéance de juin 2022 pour le dépôt des PRMHH ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook malgré ses efforts et la bonne volonté ne pourra déposer ses PRMHH d'ici juin 2022 ;

ATTENDU que l'échéance est légale et que, de surcroît, le cadre normatif du programme de financement et les conventions d'aide fixent également la date de dépôt ;

ATTENDU qu'il est prudent et opportun d'adresser au ministère une demande de report de l'échéance à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adresser au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) une demande visant le report d'une année pour l'échéance de l'adoption et le dépôt du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

CM2022-04-102

7.3.1 STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT FILIÈRE ACÉRICOLE – OPPORTUNITÉS ET CONCEPTUALISATION D’UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU que les MRC de l’Estrie travaillent ensemble au développement bioalimentaire de l’Estrie dans le cadre d’une entente sectorielle de développement ;

ATTENDU que l’un des projets de cette entente consistait à développer la filière acéricole dans la région de l’Estrie ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est responsable de l’élaboration des plans d’action pour chacune des filières ;

ATTENDU qu’il est opportun de confier un mandat à l’externe pour poser un diagnostic éclairé, identifier des opportunités et élaborer un plan stratégique à cet effet ;

ATTENDU qu’aux termes de l’évaluation des besoins pour mener à terme le mandat, l’évaluation du coût associé à un tel contrat est de plus ou moins 30 000 \$;

ATTENDU qu’un tel contrat en vertu des règles d’adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code *municipal du Québec* et de la réglementation en vigueur à la MRC peut être octroyé de gré à gré ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l’offre de services du Groupe Agéco à cet effet, comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les coûts sont partagés entre les MRC participantes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter l’offre de services du Groupe Agéco pour un accompagnement afin de poser un diagnostic éclairé, identifier diverses opportunités et élaborer un plan stratégique, telle que présentée, sur la base de leur proposition de 26 985 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net maximum de 30 000 \$ dans la Partie I, le département «*Développement économique*», catégorie de fonctions «*Amén. urb. et dév. – Dévelop. économique, Services professionnels*», poste budgétaire 02 62005 996 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense sur réception des honoraires et selon les termes de l'entente avec le Groupe Agéco, soient :
 - 40 % lors de la signature de l'entente ;
 - 20 % lors du dépôt du premier livrable ;
 - 25 % lors du dépôt d'une version préliminaire du rapport final ;
 - 15 % lors de l'acceptation du rapport final et de son dépôt au Conseil de la MRC ;

- ▶ de refacturer le coût aux MRC participantes selon l'entente estrienne ;

- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans le département «*Développement économique*» de la Partie I, au paiement de la dépense ;

- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC à signer l'entente au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 6 AVRIL 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 6 avril 2022, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.



CM2022-04-103

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.2 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE – FINANCEMENT DE PROJETS

ATTENDU que plusieurs projets ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie d'un montant total de 336 871 \$ comme ci-après décrite :

	Centre d'art Rozynski – Aménagement des espaces et remise en marche du four à gaz	
FVMV_2022-03	Enveloppe réservée de BAO	30 000 \$
	Enveloppe territoriale	80 000 \$
	Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook – Acquisition de l'église St-Stephen	
FVMV_2022-04	Enveloppe réservée de COA	75 000 \$
	Enveloppe territoriale	25 000 \$
	Maison de la famille de la MRC de Coaticook – Familles enracinées	
FVMV_2022-05	Enveloppe réservée de COA	40 000 \$
	Enveloppe territoriale	22 217 \$
	Plein air Coaticook – Construction d'un nouveau sentier de ski de fond	
FVMV_2022-07	Enveloppe réservée de COA	4 104 \$
	Enveloppe territoriale	4 104 \$
	Ville de Coaticook – Mise à niveau du système de son et tableau indicateur du Centre récréatif Gérard-Couillard	
FVMV_2022-08	Enveloppe réservée de COA	16 776 \$
	École Gendreau – Revitalisation de la cour d'école	
FVMV_2022-09	Enveloppe réservée de COA	5 000 \$
	Parc Harold F. Baldwin – Projet conservation et éducation 2022	
FVMV_2022-10	Enveloppe réservée de COA	34 670 \$
	Collège François-Delaplace – Achat et installation d'un quai embarcadère/débarcadère	
FVMV_2022-02	Enveloppe réservée de WAT	Ø \$
	Enveloppe territoriale	Ø \$
	Sous-total - Enveloppe territoriale	131 321 \$

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et les promoteurs pour chacun des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser les montants d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans lesdits protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-104

**8.3 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
– AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU que l'Éveil, Ressource communautaire en santé mentale souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet de «travailleur de milieu» ;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet d'acquisition de l'église St-Stephan (phase I : études préliminaires à l'achat) ;

ATTENDU que la Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet de capsules vidéo sur les enjeux sociaux de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite également bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet de «Fonds communautaire d'accès loisirs» ;

ATTENDU que le comité d'investissement recommande positivement les demandes d'aide financière, telles que présentées ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver l'aide financière de 27 869 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet de «travailleur de milieu» de l'Éveil, Ressource communautaire en santé mentale ;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 12 081 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet d'acquisition de l'église St-Stephan (phase I : études préliminaires à l'achat) du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 10 000 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet de «capsules vidéo sur les enjeux sociaux de la MRC de Coaticook» de la Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 10 000 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet de «Fonds communautaire d'accès loisirs» de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris les protocoles d'aide financière, aux conditions recommandées par le comité, s'il est jugé à propos de le faire ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect desdits protocoles et des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-105

8.4 MISE EN PLACE D'UN TILLOTSON DASH GRANT (DEMANDES EXPRESSES) DANS LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le Fonds Neil et Louise Tillotson a implanté un projet-pilote de «Dash Grant Program» pour tester une approche de subventions rapides pour des projets nécessitant du soutien financier de petite envergure ;

ATTENDU que la New Hampshire Charitable Foundation a approché la MRC de Coaticook afin de voir la possibilité d'implanter un projet-pilote similaire de programme de subvention simple et rapide pour le territoire ;

ATTENDU que le budget alloué serait de 25 000 \$ US pour l'année 2022 et la MRC bénéficierait d'un frais administratif de 6%, soit l'équivalent de 1 500 \$ US ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de la New Hampshire Charitable Foundation pour la mise en place à titre de projet-pilote, d'un «Tillotson Dash Grant (demandes expresses)» au sein de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la signature par la direction générale d'une entente avec la New Hampshire Charitable Foundation pour encadrer la gestion de ce nouveau fonds.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-106

8.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME DE DEMANDES EXPRESSES DU FONDS NEIL ET LOUISE TILLOTSON DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le Fonds Neil et Louise Tillotson a implanté un projet-pilote de «Dash Grant Program» pour tester une approche de subventions rapides pour des projets nécessitant du soutien financier de petite envergure ;

ATTENDU que la New Hampshire Charitable Foundation a approché la MRC de Coaticook afin de voir la possibilité d'implanter un projet-pilote similaire de programme de subvention simple et rapide pour le territoire ;

ATTENDU que le Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2022 recommandait au Conseil de la MRC d'encadrer le fonctionnement de ce nouveau programme par une politique d'investissement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet de «Politique d'investissement du Programme de demandes expresses du Fonds Neil et Louise Tillotson pour le territoire de la MRC de Coaticook» comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la politique établit :

- les objectifs du programme ;
- le montant d'aide financière pouvant être attribué à un projet ;
- les priorités du fonds ;
- les organisations admissibles ;
- les projets admissibles ;
- le cheminement d'une demande d'aide ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'adopter la «Politique d'investissement du Programme de demandes expresses du Fonds Neil et Louise Tillotson pour le territoire de la MRC de Coaticook» telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-107

8.6 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK – FINANCEMENT DE PROJETS

ATTENDU qu'un fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus par le Comité pour le premier appel de projets de 2022, pour un montant total de 152 415 \$ d'aide financière, dont 110 950 \$ ou 72,8 % de l'enveloppe pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les 43 projets retenus par le comité pour le premier appel de projets de 2022, pour un montant total de 152 415 \$ d'aide financière, soient :

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Lennoxville Library	Sherb (Lennoxville)	Nouvelle collection de jeux de société	165 \$
Club FADOQ de Baldwin Mill's	COA	Matériel complémentaire pour un jeu de pétanque atout	300 \$
Lampe Foundation	Estrie	Initiative éducation aux soins de santé	6 000 \$
Mon Shack...Mes choix...Mon avenir!	WAT	Matériel pour activités communautaires en santé mentale	1 500 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
Collège François-Delaplace	WAT	Infrastructure pour activités parascolaires et d'éducation physique	1 000 \$
CPE Chapeau de paille	Stanstead	Projet de bibliothèque	2 500 \$
Lennoxville Curling Club	Sherb (Lennoxville)	Programme Little Rocks	2 800 \$
Club Joyeux de St-Herménégilde	STH	Remplacement du réfrigérateur	1 000 \$
Club de conservation du lac Massaquippi	Ayer's Cliff	Ensemencement de truites	2 000 \$
Club Lions de Compton	COM	Des aînés apprennent aux écoliers et aux jeunes familles à cuisiner	8 000 \$
North Hatley Legion	North Hatley	Remplacement du système de chauffage	5 000 \$
Alexander Galt High School	Sherb (Lennoxville)	Uniformes Hockey	1 400 \$
Les Productions Firehouse inc.	WAT	Site web	2 000 \$
Quebec Lodge Foundation	North Hatley	Amélioration cuisine	2 600 \$
Comité de loisirs de Dixville	DIX	Fête de la pêche 2022	1 800 \$
Sunnyside Elementary	Stanstead	Arts Visuels	1 000 \$
Fondation du Collège Rivier	MRC	Aide aux étudiants en difficulté et les moins fortunés	7 000 \$
FADOQ Coaticook	MRC	Repas à prix modérés pour les aînés	3 000 \$
Plein air Coaticook	MRC	Achat de skis de fond pour les adolescents	2 000 \$
CIUSSS de l'Estrie - CHUS	MRC	Achat d'équipements de soins de fin de vie	2 500 \$
5 ^e groupe scout de Coaticook	MRC	Camp d'été 2022	2 800 \$
École secondaire La Frontalière	MRC	Le PEP au numérique (achat d'ordinateurs et chariots pour le programme)	7 500 \$
École Gendreau	COA	Achats de 20 instruments de musique pour le projet harmonie 3 ^e cycle du primaire	5 000 \$
CAB de la MRC de Coaticook	MRC	Club des p'tits chefs - Édition 2022-2023 - dépannage	8 000 \$
Centre culturel et communautaire de Waterville	WAT	Haut-parleur et chaudron	1 350 \$
Municipalité de Dixville	DIX	Aménagement d'une pumptrack	5 000 \$
Phelps Aide Phelps Helps	Stanstead	Équipements de sports pour nouvelle initiative jeunesse	3 000 \$
Municipalité de Martinville	MAR	Protection et amélioration des modules de jeux et entretien du chalet des loisirs	3 000 \$
Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook	MRC	Jardinez malgré tout: achat de bacs à jardin surélevés et de terre	2 000 \$
Lennoxville & District Women's Centre	Sherb (Lennoxville)	Campagne retour à l'école	5 000 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
MRC de Coaticook	MRC	Démarrage d'un Fonds communautaire d'accès loisirs	6 000 \$
École Monseigneur Durand	COA	Mise en place d'un parcours d'hébertisme pour 3 ^e cycle et adolescents + carré de sable	5 000 \$
Carrefour Loisir MRC de Coaticook	MRC	Sortie régionale pour tous les enfants du Camp Kionata	6 000 \$
Grace Village Foundation	Estrie	Fonds Dr. Klinck – aide financière résidents	6 000 \$
École Monseigneur Durand	COA	Rénovation de la bibliothèque scolaire	6 000 \$
École Sacré-Cœur	COA	Grandir ensemble pour notre santé	5 000 \$
Camp Massawippi	Stanstead	Nourriture campeurs	5 000 \$
Sunnyside Community Learning Centre (Sunnyside Elementary School)	Stanstead	Atelier santé mentale	250 \$
Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE)	MRC	Ensemble on sème - Together we grow	6 000 \$
Lennoxville Library	Sherb (Lennoxville)	Espace Biblio @ Square Queen	1 250 \$
École secondaire La Frontalière	MRC	Ski de fond pour le «Plein air»	5 000 \$
Comité de loisirs de Martinville	MAR	Équipements pour la pratique du sport, pour les loisirs et la vie communautaire	2 200 \$
Centre d'art Rozynski	BAO	Loisir pour familles et aînés pendant l'événement Céramystic	2 5000 \$
TOTAL			152 415 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;
- ▶ d'aviser le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook», et ce avec l'accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu'aucun chèque ne sera émis par la MRC lors de l'appel de projets de l'automne ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC afin que celle-ci rencontre ses obligations ne lui ont pas été transmis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-108

**8.7 AGA DU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE -
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme, qui a pour mission d'assurer le développement de la pratique du loisir et du sport en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions, en concertant les intervenants, dans le respect de la dynamique estrienne ;

ATTENDU le CSLE soutient financièrement la MRC pour l'embauche et le maintien d'un agent de développement en loisirs aux services des municipalités ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner les personnes qui représenteront la MRC, lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisme qui aura lieu le mercredi 8 juin 2022 ;

ATTENDU que la MRC a renouvelé son adhésion pour 2022-2023 afin d'avoir accès aux projets, services et aux programmes coordonnés par le CSLE ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore
IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner l'élu responsable du loisir au sein du conseil de la MRC Monsieur Steve Lanciaux ainsi que l'agente de développement en loisirs, Madame Marie-Claude Roulez comme représentants de la MRC pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC, notamment lors de l'Assemblée générale annuelle du CSLE ;
- ▶ de faire parvenir copie de la présente résolution au CSLE.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 5 AVRIL 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook 5 avril 2022.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET PRÉVENTION INCENDIE

10.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 AVRIL 2022

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook du 8 avril 2022. L' élu-responsable des dossiers de sécurité publique et Président du CSP Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

CM2022-04-109

10.1.2 RAPPORT INCENDIE - 2021

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel des activités doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) ;

ATTENDU que pour faciliter la démarche, un seul rapport est préparé pour la MRC et l'ensemble des municipalités locales qui la constituent ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2021 de la MRC de Coaticook tel que présenté et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le rapport annuel de la MRC de Coaticook fut également présenté au Comité technique de sécurité incendie ainsi qu'au Comité de sécurité publique / volet prévention incendie et qu'il sera présenté aux greffiers-trésoriers/directeurs généraux des municipalités, dans les prochains jours ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* communiquer au ministre, **au plus tard le 31 mars** de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements, communément appelé DSI ;

ATTENDU que l'autorité chargée de l'application du schéma (MRC) doit également transmettre au ministre dans les «trois mois de la fin de leur année financière» le rapport d'activités de l'exercice précédent, soit **jusqu'au 31 mars** ;

ATTENDU que les statistiques utilisées pour ce rapport proviennent de statistiques compilées annuellement par le ministère de la Sécurité publique, et annuellement, selon l'année civile et que les DSI sont comptabilisées dans le rapport annuel ;

ATTENDU que le délai de transmission des DSI influence grandement le délai de production et l'exactitude du rapport annuel ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 8 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2021, tel que présenté, sous réserve des commentaires des municipalités locales ;
- ▶ de le transmettre au ministère de la Sécurité publique, en l'invitant de **nouveau**, à modifier la *Loi sur la sécurité incendie*, afin d'accorder un délai supplémentaire de trente (30) jours aux autorités pour produire un rapport annuel **complet et qui tienne compte de l'ensemble** des déclarations de sinistres devant être produites avant le 31 mars de chaque année et de l'approbation des municipalités locales.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-110

10.1.3 APPUI À LA MRC DE MASKINONGÉ ET LA MRC DE BROME-MISSISQUOI – BESOIN DE FINANCEMENT POUR LA FORMATION

ATTENDU que la MRC de Maskinongé et la MRC de Brome-Missisquoi sollicitent toutes deux la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du Gouvernement du Québec afin que le programme d'aide financière soit révisé à la hausse pour prendre en compte les besoins des municipalités et qu'une aide financière fixe par candidat soit accordée au lieu d'une aide par cohorte ;

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit depuis ;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que pour l'atteinte de ce nombre suffisant de pompiers qualifiés, les municipalités se doivent d'être constamment en recrutement de personnel ;

ATTENDU que l'attractivité et le recrutement de nouveaux candidats nécessitent maintenant que ceux-ci soient rémunérés pendant leur formation ;

ATTENDU y a une difficulté de rétention du personnel en région ;

ATTENDU les dépenses à la formation de nouveaux personnels pour rencontrer les exigences du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* sont récurrentes ;

ATTENDU l'aide financière allouée annuellement ne représente pas les besoins réels de notre région ;

ATTENDU cette aide financière annuelle de 14 520 \$ demeure la même que ce soit pour une cohorte d'un minimum de 8 candidats jusqu'à un maximum de 16 ;

ATTENDU que les normes incendie requièrent que chaque pompier ait accès à un habit de combat et à des équipements de protection personnels, que ceux-ci doivent être adaptés à la physiologie de chaque pompier et que les services de sécurité incendie doivent faire l'achat d'équipement onéreux pour chaque pompier qui débute la formation ;

ATTENDU que l'aide accordée de 1 815 \$ par pompier est insuffisante, du fait que les données démontrent plutôt que la formation d'un nouveau pompier représente une dépense allant de 15 000 \$ à 20 000 \$ pour les municipalités ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 8 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen

APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Maskinongé et la MRC de Brome-Missisquoi dans leurs démarches auprès du Gouvernement du Québec afin que le programme d'aide financière soit révisé à la hausse pour prendre en compte les besoins réels des municipalités et qu'une aide financière bonifiée par candidat soit accordée au lieu d'une aide normée par cohorte ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'aux requérantes.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-111

10.1.4 APPUI À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP – MESURES POUR LE RECRUTEMENT ET LA RÉTENTION DES EFFECTIFS

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec pour la mise en place d'un programme spécifique visant à assurer la sécurité du revenu et la protection de l'emploi d'une personne qui serait recrutée pour servir sa collectivité à titre de pompier volontaire pour permettre de suivre à temps plein la formation Pompier 1, et ce, afin de soutenir les MRC et les municipalités dans leur processus de recrutement et de formation des pompiers à temps partiel ;

ATTENDU que la sécurité de la population est une préoccupation importante pour l'ensemble des élus.es ;

ATTENDU les orientations ministérielles et les objectifs à atteindre dans le cadre de l'élaboration des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) et le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* ;

ATTENDU l'obligation des MRC et des municipalités ayant des services de sécurité incendie de s'assurer d'avoir les effectifs en mesure de répondre en situation d'urgence et de fournir des équipements adéquats répondant aux normes en vigueur ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la durée de la formation Pompier I est de 255 heures et le fait qu'elle soit dispensée les soirs et les fins de semaine représentent une difficulté dans le recrutement et la rétention d'effectifs pour les brigades composées de pompiers à temps partiel lesquels doivent s'investir énormément en sus de leur semaine de travail et de leur vie familiale ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique, dans le cadre des données fournies par les services de sécurité incendie pour le programme de financement, peut constater cette difficulté de rétention par le taux d'abandon et de réussite des candidats des différentes cohortes pour la formation obligatoire Pompier I ;

ATTENDU que la situation démographique des régions et le bassin de population rendent encore plus difficiles le recrutement et la rétention de pompiers à temps partiel dans les services de sécurité incendie ;

ATTENDU que le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup est desservi par plusieurs services et que ces services sont confrontés à des enjeux de ressources humaines ;

ATTENDU que la problématique de la disponibilité de la main-d'œuvre fait en sorte que les employeurs éprouvent de la difficulté à libérer une personne à leur emploi, membre d'un service de sécurité incendie comme pompier à temps partiel, lors d'un appel d'urgence ;

ATTENDU que la difficulté reliée au recrutement et à la rétention des pompiers constitue une source de préoccupation et de stress pour les directions des services de sécurité incendie qui ont la responsabilité des interventions, tenant compte du niveau d'incertitude en lien avec le nombre décroissant de pompiers à temps partiel disponibles ;

ATTENDU que les services devront envisager l'embauche de pompiers à temps complet pour être en mesure d'obtenir la force de frappe requise pour intervenir, ce qui constituera un défi financier additionnel pour les municipalités ;

ATTENDU que la charge financière est de plus en plus difficile à soutenir pour les municipalités en situation de dévitalisation ;

ATTENDU que d'autres services d'urgence comme la Sûreté du Québec et les services ambulanciers sont supportés en partie par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir l'organisation et le financement des services de sécurité incendie des municipalités ;

ATTENDU que la mise en place de diverses mesures particulières pour les pompiers à temps partiel et pour les employeurs, par exemple l'exemption de droits d'immatriculation, mesures fiscales plus favorables, pourrait contribuer à améliorer le recrutement, la rétention et la libération des pompiers à temps partiel ;

ATTENDU que des programmes ont été mis en place, par exemple des congés parentaux, des congés pour s'occuper d'un membre de la famille en cas de maladie, et qu'il y aurait lieu d'examiner la possibilité de mettre en place un programme qui s'adresserait plus spécifiquement à une personne qui serait recrutée comme pompier à temps partiel dans un service de sécurité incendie, pour permettre qu'elle soit libérée de son travail régulier le temps de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

suivre la formation obligatoire (Pompier 1) pour faire partie d'un service de sécurité incendie ;

ATTENDU que des mesures incitatives telles que la protection de l'emploi principal et l'ancienneté, des prestations d'assurances-emploi durant la formation pourraient certainement faciliter le recrutement et la conservation des effectifs à temps partiel des services de sécurité incendie, pour le plus grand bénéfice des collectivités ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 8 avril 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Rivière-du-Loup dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec pour la mise en place :
 - d'un programme spécifique visant à assurer la sécurité du revenu et la protection de l'emploi d'une personne qui serait recrutée pour servir sa collectivité à titre de pompier volontaire pour permettre de suivre à temps plein la formation Pompier 1, et ce, afin de soutenir les MRC et les municipalités dans leur processus de recrutement et de formation des pompiers à temps partiel ;
 - d'un programme d'aide financière spécifique afin de soutenir les MRC et les municipalités à maintenir les services de sécurité incendie ;
 - de diverses mesures fiscales ou autres avantageant les employeurs qui favoriseraient la participation de leur personnel comme pompier à temps partiel au sein d'un service de sécurité incendie ;

- ▶ d'interpeller le gouvernement du Canada afin d'examiner diverses mesures pour faciliter le recrutement et la rétention des effectifs à temps partiel des services de sécurité incendie des municipalités du Québec ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION

11.1.1 RÈGLEMENT NO 4-028 (2022) – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE COATICOOK, VERSION RÉVISÉE

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1) par le préfet Monsieur Bernard Marion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté un règlement ayant pour objet d'établir une version révisée du Code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses employés de la MRC, suite à la sanction du projet de loi no 49 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LEDMM)*.

11.1.2 RÈGLEMENT NO 4-029 (2022) – RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DANS LE CADRE DU PROJET FORESTIER « PIVOT »

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller Johnny Pizar qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté un règlement ayant pour objet d'établir une tarification applicable dans le cadre du projet Pivot qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à augmenter le stockage de carbone dans la forêt privée québécoise.

11.2 RÈGLEMENTS

11.2.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NO 4-028 (2022) – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE COATICOOK, VERSION RÉVISÉE

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir une version révisée du Code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses employés de la MRC, suite à la sanction du projet de loi no 49 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LEDMM)*.

Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée (le coût, le mode de paiement, ainsi que le mode de financement ne sont pas applicables). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil. Un avis public comportant un résumé du contenu du Code et indiquant le lieu, la date et l'heure de l'adoption du règlement sera publié où le règlement doit être adopté, sera publié en conformité avec l'article 12 de la LEDMM y compris dans le Journal *Le Progrès*. Les employé.es de la MRC seront également consultés avant l'adoption conformément à l'article 18 de la LEDMM.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

11.2.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT N^o 4-029 (2022) – RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DANS LE CARED DU PROJET FORESTIER « PIVOT »

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir une tarification applicable dans le cadre du projet Pivot qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à augmenter le stockage de carbone dans la forêt privée québécoise.

Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée et les coûts qui seront facturés aux propriétaires forestiers (toutefois le mode de financement n'est pas applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



CM2022-04-112

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2.3 ADOPTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-100.1 (2022) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales*», tel que modifié et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 16 mars 2022 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement d'une quote-part additionnelle de 53 334 \$ au niveau de la partie «I» pour le département «*Transport collectif*» ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement ;

ATTENDU que suivant la recommandation du Comité administratif lors de sa séance du 13 avril dernier, la quote-part ne sera exigée des municipalités qu'en 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter la version modifiée du règlement n° 3-100.1 (2022) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-100.1 (2022), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.3 GESTION CONTRACTUELLE

CM2022-04-113

11.3.1 REPÈRES GÉODÉSIQUES – CONTRAT 2022-2024

ATTENDU que le contrat concernant l'inspection et l'entretien du réseau géodésique sera échu le 30 avril 2022 ;

ATTENDU que Services d'inspection et maintenance de repères géodésiques propose un contrat d'inspection et d'entretien sensiblement au même prix que les années précédentes ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de contrat du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2024 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le coût avait été prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de la MRC pour l'exercice 2022 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la signature du contrat d'inspection et d'entretien du réseau géodésique, tel que proposé et présenté ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit d'un montant de 16 652,88 \$ (ou de 24 paiements mensuels de 693,87 \$) avant toutes taxes dans la Partie II, pour le département «Repères géodésiques», au sein de la catégorie de fonctions «Aménagement / urbanisme / Développement – Aménagement / urbanisme et zonage, Services techniques» poste budgétaire 02 61008 429 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires mensuels, tels qu'établis au contrat, sur réception des honoraires à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.3.2 HALTES PAYSAGES

CM2022-04-114

11.3.2.1 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que la MRC a procédé à un appel d'offres public aux termes de la résolution CM2022-01-026 pour la fourniture de services professionnels et techniques pour la construction, l'aménagement et l'installation des haltes-paysage sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'une telle dépense est soumise aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 936 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* puisqu'il comporte une dépense supérieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public) ;

ATTENDU qu'une seule offre fut déposée aux termes du délai, soit celle du «consortium Jack World & No Handleworld» ;

ATTENDU que le prix soumis pour 5 haltes est de 1 126 377 \$ toutes taxes incluses ;

ATTENDU que le prix estimé par l'architecte paysagiste était de l'ordre de 180 000 \$ toutes taxes incluses ;

ATTENDU la discordance desdits montants ainsi que le montage financier du projet ;

ATTENDU que le Comité régional - Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 avril 2022 recommandait au Conseil de la MRC de refuser l'offre reçue ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC ne s'était engagée à accepter aucune des soumissions reçues, ni même la plus basse ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de rejeter la seule offre reçue dans le cadre de l'appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels et techniques pour la construction, l'aménagement et l'installation des haltes-paysage sur le territoire de la MRC de Coaticook, en raison du prix nettement trop élevé de celle-ci eu égard à l'estimation préliminaire du projet qui avait été présentée à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2022-04-115

11.3.2.2 NOUVEL APPEL D'OFFRES

ATTENDU que le projet de circuit de «Haltes-paysages» pour la mise en valeur du territoire, sur la base du concept d'arbres déposé par Arcadia Studio et approuvé aux termes de la résolution CM2019-11-249, répond positivement aux objectifs de la planification stratégique de la MRC, à l'effet de :

- Rendre les milieux de vie encore plus accueillants et attractifs pour les citoyens actuels et futurs



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le montage financier permettrait, sous toutes réserves, la mise en place de 5 haltes, au lieu des 12 initialement prévues ;

ATTENDU qu'une participation financière des municipalités locales de 5 000 \$ par halte-paysage sera nécessaire ;

ATTENDU qu'il est opportun pour la saine gestion du projet de valider préalablement l'estimation budgétaire de l'architecte-paysagiste auprès de fournisseurs potentiels spécialisés en métaux ouvrés et autres éléments du projet ;

ATTENDU que si l'estimation budgétaire s'avère réaliste et que les partenaires financiers demeurent associés au projet de moindre ampleur, la MRC pourrait aller en appel d'offres sur invitation pour les structures en métaux ouvrés, puisqu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* puisqu'il comporte une dépense inférieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public) ;

ATTENDU qu'il en serait de même pour un contrat de construction avec un entrepreneur local ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) – «Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 16 juin 2021, le règlement n° 4-021.1 (2021) – «Règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* et plus particulièrement l'article 124 du Projet de loi n° 67 «*Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*» sanctionné le 25 mars 2021 ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) – «Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*» ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 19 juin 2019, le règlement n° 4-025 (2019) – «Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appels d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à l'agente de développement culturel de valider préalablement l'estimation budgétaire de l'architecte-paysagiste auprès de fournisseurs potentiels spécialisés en métaux ouvrés et autres éléments du projet de circuit de «Haltes-paysages ;
- ▶ s'il y a lieu, de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appels d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 fournisseurs, pour la construction et l'installation des 6 structures sur le territoire ;
- ▶ s'il y a lieu, de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appels d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 fournisseurs, pour la fabrication des structures en métaux ouvrés pour les 6 structures devant être installées sur le territoire ;
- ▶ de lui confier également le mandat d'amorcer le processus afin que ce Conseil puisse accorder les autres contrats requis dans le cadre de la saine gestion de ce projet, conformément aux règles d'adjudication en vigueur ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.4 VENTE POUR TAXES

CM2022-04-116

11.4.1 ADJUDICATION EN FAVEUR DE LA VILLE DE WATERVILLE – LOT 2 129 499, CADASTRE DU QUÉBEC, CF DE SHERBROOKE

ATTENDU la demande reçue de la Ville de Waterville à l'effet de lui céder l'immeuble qui lui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2019, soit le lot 2 129 499 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, sans bâtisse dessus construites, ni circonstances ou dépendances, situé au 780, Promenade Capelton à Waterville ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière, et que la requérante acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi, ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels qui y sont rattachés ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi à l'intérieur du délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.5 CORRESPONDANCE

11.5.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les élu.es font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK (CAB)

13.1.1 INFOLETTRE N° 112

La greffière dépose à titre d'information, le n° 112 du bulletin d'informations CAB Express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

13.2 MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

CM2022-04-117

13.2.1 BIENS IMMOBILIERS DE DIXVILLE HOME - ACQUISITION

ATTENDU que la municipalité de Dixville sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'aliénation en sa faveur des derniers immeubles qui composaient autrefois «Dixville Home» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que depuis 1958, la municipalité accueille un centre pour personnes adultes ayant une déficience intellectuelle ;

ATTENDU que ce centre était initialement détenu et opéré par la Fondation du Dixville Home ;

ATTENDU qu'une grande partie des opérations et des bâtiments ont été transférés au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de l'Estrie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS (communément appelé le CRDITED-Estrie) ;

ATTENDU que bien qu'au plus fort de son occupation, le centre comptait quelques 115 bénéficiaires, celui-ci ne compte désormais qu'une dizaine de résidents ;

ATTENDU que la diminution importante des opérations a entraîné la vente de plusieurs bâtiments au cours des 10 dernières années ;

ATTENDU qu'entre 2012 et 2016, la Fondation du Dixville Home et le CRDITED ont notamment vendu 9 bâtiments au profit d'acheteurs privés, souvent par appel d'offres public ;

ATTENDU que ces ventes, pour la plupart à prix très faible (l'évaluation foncière municipale de ces bâtiments était de 773 500 \$ tandis que le montant total des ventes ne s'élève qu'à 291 250 \$, soit à peine 38 %), ont entraîné une perte fiscale pour la Municipalité en raison de la dégradation de l'état de la majorité de ces bâtiments en raison du laisser-aller des nouveaux propriétaires ;

ATTENDU que la Fondation Dixville Home et le CRDITED-Estrie possèdent toujours des bâtiments au cœur du village de Dixville ;

ATTENDU les annonces faites par le CRDITED de fermer à court terme le site de Dixville, la Municipalité s'intéresse à l'avenir de ces bâtiments qui sont de grandes dimensions et peu adaptés à être transformés en résidence unifamiliale privée ;

ATTENDU que des acquéreurs opportunistes pourraient les laisser déperir au lieu de les valoriser à leur plein potentiel, bien que des investissements importants soient requis ;

ATTENDU que ces propriétés comportent plusieurs problématiques, notamment :

- le lotissement ;
- rue privée dont la chaussée a atteint la fin de sa vie utile, mal cadastrée et sans servitude publiée ;
- réseau d'égout privé et sans servitude ;
- etc.

ATTENDU que le CRDITED-Estrie détient toujours une partie de la piscine, qui est devenue la piscine municipale, ainsi qu'une partie du stationnement qui a été réaménagé par la Municipalité ;

ATTENDU que ces immeubles représentent plusieurs opportunités pour la petite municipalité de Dixville qui souhaite acquérir lesdits immeubles, telle la conversion en logements abordables, l'établissement d'une salle communautaire, de commerces de proximité, la disponibilité de locaux additionnels pour l'école, etc. en plus de permettre la régularisation du cadastre, de municipaliser la rue et le réseau d'égout du secteur, etc. ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la stratégie régionale d'habitation de la MRC de Coaticook ainsi que l'importance de ce dossier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la municipalité de Dixville dans ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'aliénation en sa faveur des derniers immeubles qui composaient autrefois «Dixville Home» notamment afin de consolider le cœur villageois ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

14.0 AFFAIRES DIVERSES

CM2022-04-118

14.1 SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les élu.es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

ATTENDU que la volonté des élu.es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-03-074, le Conseil de la MRC a appuyé les démarches de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appeler la Russie à mettre fin à son agression, retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

ATTENDU que la MRC a également demandé au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;

ATTENDU que la Croix-Rouge canadienne a lancé le Fonds de secours : Crise humanitaire en Ukraine pour répondre aux besoins immenses qu'engendre le conflit ;

ATTENDU que les dons permettront au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'offrir des services essentiels en Ukraine et dans les pays voisins, comme des opérations de secours immédiats et continus ;

ATTENDU que grâce à l'incroyable générosité des donateurs, l'objectif de 30 M \$ en dons a été atteint en date du 4 mars 2022, auquel s'ajoutera une somme équivalente versée par le gouvernement du Canada ;

ATTENDU que la Croix-Rouge en collaboration avec du personnel de la Sûreté du Québec et avec l'autorisation de la Ville de Coaticook a tenu une activité de levée de fonds aujourd'hui au coin des rues Wellington et Child ;

ATTENDU qu'il est proposé de contribuer à la levée de fonds afin de soutenir les personnes éprouvées par ce conflit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette

APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de contribuer financièrement au Fonds de secours de la Croix-Rouge canadienne pour répondre aux immenses besoins qu'engendre le conflit en Ukraine pour un montant de 500 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 500 \$ dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Santé & Bien-être – Autre, Dons autres organismes*» au sein du poste budgétaire 02 59002 970 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement tel que présenté ainsi que les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,99		
Simon Madore	18	47,31		
Jean-Pierre Charuest	7	17,00		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,65		
Benoît Roy	1	2,55		
Henri Pariseau	1	0,53		
Lyssa Paquette	2	2,89		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,15		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 20 avril 2022.

Responsable des archives

